

Indemnisation chômage : options offertes aux employeurs publics

Formation à distance – 3h

Les employeurs publics ont l'obligation d'affilier leurs agents au régime d'assurance chômage. En principe, ils assurent eux-mêmes leurs agents contre le risque de chômage par le régime de **l'auto-assurance**.

Ils peuvent toutefois confier la gestion administrative à Pôle emploi en signant une **convention de gestion**. Enfin, en fonction du statut de l'établissement et celui des agents, ils peuvent **adhérer au régime d'assurance chômage**.

Cette formation permet de connaître les différentes options offertes aux employeurs publics et d'en estimer le coût pour l'établissement public.

Objectifs :

- Connaître les options offertes aux employeurs publics en termes de gestion du risque chômage pour ses agents
- Identifier les personnels concernés pour chaque dispositif
- Estimer le coût de chaque dispositif pour son établissement
- Connaître les grandes lignes de la réglementation chômage en vigueur

Public : Responsables de service ou gestionnaires en charge de la gestion des dossiers ARE, Responsables RH

Niveau : Pas de pré requis

Dates : Voir sur le site internet -----> www.fpmd-formations.fr

Durée : 3 heures de 9h à 12h en visio-conférence (plateforme zoom)

Nombre de places : 10 maxi par visioconférence

Tarif : 190 € par participant



PROGRAMME

Construit à partir de questions identifiées en amont et avec des modalités d'animation adaptées à la formation à distance, le programme prévisionnel est le suivant :

1°) L'assurance chômage : contexte et principe de gestion du risque

- Les décrets du 26/07/2019 et celui du 01/08/20 réformant l'assurance chômage
- Les textes spécifiques à la fonction publique
- Le contexte de la gestion du risque chômage

2°) Les différents systèmes d'assurance chômage pour les employeurs publics :

- Auto assurance
- Adhésion révocable ou irrévocable
- Convention de gestion
- Cas particulier des apprentis

Pour chaque système, les options offertes aux employeurs sont présentées, ainsi que les agents visés et le coût prévisionnel.

3°) L'externalisation

4°) Séquence de questions/réponses et d'échanges entre participants

Les points forts de cette formation :

L'animateur est expert du système d'assurance chômage en France et utilise une pédagogie qui prévoit :

- Une alternance de théorie et de cas pratiques/illustrations
- Les échanges entre participants et avec l'animateur
- La prise en compte des questions de chaque participant
- Un vocabulaire adapté et compréhensible malgré la technicité du sujet

Renseignements et Inscriptions à : fpmd.vr@gmail.com